Organismes petite enfance

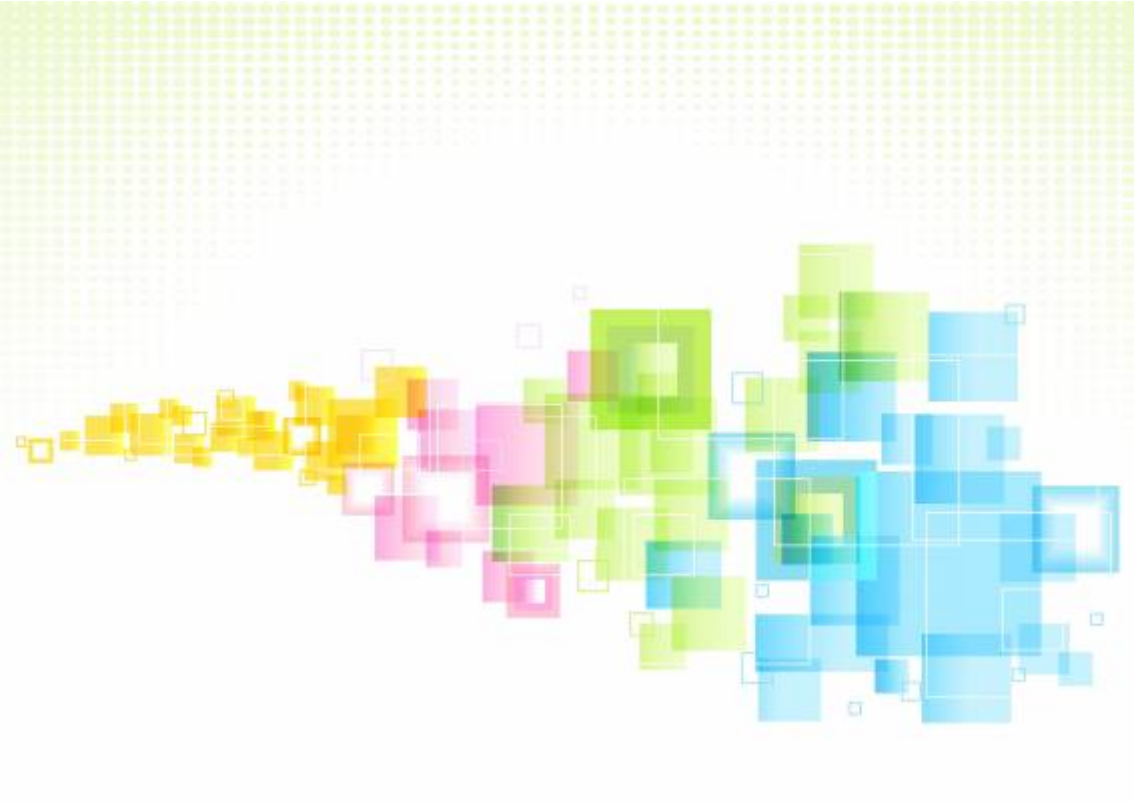

Les centres de protection maternelle et infantile (PMI)

Le service départemental de PMI assure une mission de promotion de la santé et de prévention auprès des jeunes enfants et de leurs familles.
C’est un service public, gratuit, ouvert à tous. Il vient en complément et non pas en substitution du rôle du médecin traitant, du pédiatre ainsi que de tous les professionnels de la santé et de la petite enfance.
Le service de PMI organise des consultations médicales et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de 6 ans (consultations préventives, permanences et conseils de puériculture, bilans de dépistage en école maternelle).

PMI centre-ville
46, boulevard Charles de Gaulle

FERMÉE DÉFINITIVEMENT

PMI Poirier-Baron
Allée des Louises Bonnes
Tél. 01 39 81 02 62

Permanences, conseils de puériculture et consultation avec la psychologue : sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Le centre de planification familiale ou planning familial

Le centre de planification familiale est accessible au CMS.

Consultations d'une sage-femme sur rendez-vous à domicile :
Renseignements auprès du secrétariat.

La Caisse d'allocations familiales

Si vous avez ou si vous attendez un enfant, vous pouvez bénéficier de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).

CAF
92 boulevard Héloïse
95100 Argenteuil
www.caf.fr
www.monenfant.fr et votre espace personnel à l'aide de votre N° d'allocataire CAF.

Liens utiles
Site de la CAF
Site monenfant.fr